

**VERTCITÉ**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Rapport de l'auditeur	1 & 2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 9
Renseignements supplémentaires	10

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du **VERTCITÉ**

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du " **VERTCITÉ**," qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section, responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers, du présent rapport.

Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importants, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



**Benoit Dubord cpa, auditeur, ca**  
2087 rue de la Gironde, Laval, Québec, H7K 3N2  
Laval le 2 avril 2021

# VERTCITÉ

## RÉSULTATS

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020		2019	
<b>PRODUITS</b>				
Autofinancement – Annexe A	53 641	\$	74 734	\$
Ventes - Boutique VertCité	20 363		55 674	
Subventions – Annexe B	449 107		499 373	
Intérêts	281		423	
	523 392		630 204	
 <b>CHARGES</b>				
Salaires	340 655		352 313	
Charges sociales	37 360		41 859	
Frais locatifs	29 624		31 354	
Assurances	3 260		5 378	
Achats matériels informatiques	1 606		1 468	
Impression et expédition	3 021		571	
Fournitures de bureau et mobilier	4 206		6 710	
Télécommunications	4 821		5 442	
Entretien, réparations et alarme	961		4 684	
Honoraires professionnels	7 759		6 657	
Cotisations, abonnements et immatriculation	2 121		1 606	
Publicité, promotion et représentation	9 800		1 891	
Déplacements	1 331		2 638	
Réunions, formation et équipes de travail	1 453		3 642	
Frais d'activités	73 904		100 121	
Achats – produits écologiques	7 956		15 591	
Frais service de paie	1 468		1 638	
Frais bancaires et financiers	425		1 035	
	531 731		584 598	
 Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	 (8 339)	 \$	 45 606	 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**VERTCITÉ**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	<u>Total 2020</u>		<u>Total 2019</u>	
Solde au début	208 530	\$	162 924	\$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>(8 339)</u>		<u>45 606</u>	
Solde à la fin	<u>200 191</u>	\$	<u>208 530</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VERTCITÉ

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Encaisse	144 528	\$	102 480 \$
Débiteurs (note 3)	98 877		110 982
Frais payés d'avance	861		1 469
Stocks – Produits écologiques	4 938		4 340
Dépôt de sécurité	31 855		31 855
	<u>281 059</u>	\$	<u>251 126</u> \$
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Marge de crédit – Visa Desjardins	17	\$	17 \$
Marge de crédit	40 000		-
Créditeurs	1 096		1 788
Salaires à payer (vacances)	8 255		9 291
Subventions reportées	31 500		31 500
	<u>80 868</u>		<u>42 596</u>
<b>ACTIFS NETS</b>			
<b>Actifs nets affectés</b>	<u>200 191</u>		<u>208 530</u>
	<u>281 059</u>	\$	<u>251 126</u> \$

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# VERTCITÉ

## FLUX DE TRÉSORERIE

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	<u>2019</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(8 339)	\$ 45 606 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement (note 4)	10 387	(45 508)
Provenance des liquidités	<u>2 048</u>	<u>98</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	2 048	98
<b>Encaisse au début</b>	<u>102 480</u>	<u>102 382</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u><u>104 528</u></u>	<u><u>\$ 102 480</u></u> \$

La trésorerie est composé de l'encaisse et de la marge de crédit

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**VERTCITÉ**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**1. Statuts constitutifs et nature des activités**

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). L'organisme vise à assurer une saine et efficace gestion du programme Eco-quartier de Saint-Laurent ainsi que le développement de tout projet durable respectant les sphères environnementale, économique et socioculturelles auprès des citoyens et des entreprises.

**2. Conventions comptables**

*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

*Constatation des produits*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Les produits tirés de subventions sont constatés selon la durée du contrat. Les dons, abonnements, cotisations et vente de documents sont constatés lorsqu'ils sont encaissés.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

**VERTCITÉ**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**2. Conventions comptables (suite)**

*Immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont passées immédiatement en charges au cours de l'exercice.

*Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

- *Classification*

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

- *Détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits.

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que l'organisme choisit de désigner, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs sont comptabilisés comme le sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction.

**VERTCITÉ**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**2. Conventions comptables (suite)**

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

- *Coût de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liées aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**3. Débiteurs**

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
Autres montants à recevoir	5 340	\$	14 509	\$
Comptes clients	64 934		74 373	
Taxes à la consommation	28 603		22 100	
	<u>98 877</u>	\$	<u>110 982</u>	\$

**4. Informations sur les flux de trésorerie**

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
Débiteurs	12 105	\$	(43 546)	\$
Frais payés d'avance	608		(775)	
Stocks	(598)		(1 885)	
Créditeurs	(692)		501	
Salaires à payer (vacances)	(1 036)		(53)	
Subventions reportées	-		250	
	<u>10 387</u>	\$	<u>(45 508)</u>	\$

**5. Instruments financiers**

*Juste valeur des actifs et passifs financiers*

La juste valeur des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

# VERTCITÉ

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

### Annexe A Autofinancement

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Commandites	7 100 \$	18 023 \$
Revenus d'activités	41 926	49 362
Divers	4 615	7 349
	<u>53 641 \$</u>	<u>74 734 \$</u>

### Annexe B Subventions

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Ville de Montréal – Éco. Quartier – St-Laurent	250 856 \$	252 506 \$
Contrat de ville	-	52 700
Ville de Montréal – Contrats ponctuels	55 085	70 005
D.R.S.P. (Accessibilité aliment)	63 000	45 000
Vélo Québec	7 650	8 575
C.S.M.B.	9 250	12 000
Autres subventions	27 550	23 533
Subventions salariales	35 716	35 054
	<u>449 107 \$</u>	<u>499 373 \$</u>